

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2022

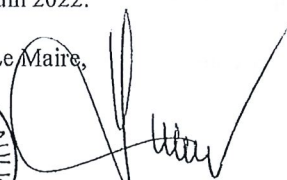

## NOMBRE

de conseillers en exercice 33  
de présents 26  
de votants 31

2022/IS/RD/209

**OBJET**  
  
**COMPTE  
ADMINISTRATIF 2021  
BUDGET PRINCIPAL**

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 04 juillet 2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 juin 2022.

Le Maire,  
  
  
Yves DUSART

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Sous-Préfecture

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Etaient présents : Mme AOUADI, Mme BIGARD, M. BROUILLARD, M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DELOGE, M. DUBOIS, M. DUCATILLON, Mme DUTRIEUX, M. DUVANT, M. GILLARD, Mme GOSSET, Mme LADRIERE, M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBRUN, Mme LEMAY, Mme MARCHETTI, M. MARESCAL, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RUOL, M. THIOULET, Mme VERHAEGHE.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme BELALOUZ qui a donné pouvoir à M. GILLARD, Mme DURLIN qui a donné pouvoir à M. BROUILLARD, Mme GOUWY qui a donné pouvoir à M. DUCATILLON, M. LEBON qui a donné pouvoir à Mme DEFOORT, M. SANNO qui a donné pouvoir à Mme GOSSET.

Etaient excusés : M. ESMANS, Mme KARAOUZENE.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le compte administratif 2021 peut se résumer ainsi :

.../

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2020	\	1 790 836,83	165 606,05		165 606,05	1 790 836,83
Opérations de l'exercice 2021	13 191 364,78	14 456 856,05	1 820 225,53	1 406 631,45	15 011 590,31	15 863 487,50
<b>TOTAUX</b>	<b>13 191 364,78</b>	<b>16 247 692,88</b>	<b>1 985 831,58</b>	<b>1 406 631,45</b>	<b>15 177 196,36</b>	<b>17 654 324,33</b>
Résultats de clôture 2021	\	3 056 328,10	579 200,13		\	
Restes à réaliser 2021	\	\	748 733,83	692 707,19	748 733,83	692 707,19
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>3 056 328,10</b>	<b>1 327 933,96</b>	<b>692 707,19</b>	<b>15 925 930,19</b>	<b>18 347 031,52</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	\	<b>3 056 328,10</b>	<b>635 226,77</b>		\	<b>2 421 101,33</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

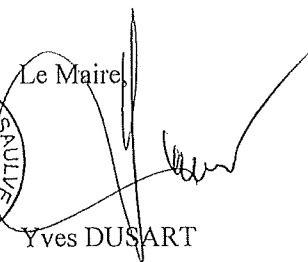
- constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Yves DUSART, Maire, a quitté la salle et n'a donc pas participé au vote.

Monsieur Bruno LEBRUN, désigné président de séance, a fait procéder au vote.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
  
 Yves DUSART





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Saint-Saulve**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	22DEL12_0000066
Date de la décision :	2022-06-28 00:00:00+02
Objet :	Compte administratif 2021 budget principal
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215905449-20220628-22DEL12_0000066-D
	E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215905449-20220628-22DEL12_0000066-DE-1-1_0.xml	text/xml	874
Nom original :		
D 66.pdf	application/pdf	79022
Nom métier :		
99_DE-059-215905449-20220628-22DEL12_0000066-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	79022

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	4 juillet 2022 à 15h43min10s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 juillet 2022 à 15h43min12s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine DEZAUX
En attente de transmission	4 juillet 2022 à 15h43min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2022 à 16h59min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2022 à 16h59min45s	Reçu par le MI le 2022-07-04

